



# Marie-Anne CHAPDELAINÉ

## Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 90

Infos Thématiques

### INFOS DIVERSES

#### **BLOCAGES DEPOTS PETROLIERS**

Plusieurs sites pétroliers sont encore bloqués du fait de manifestants s'opposant à la loi travail. Ces blocages sont inacceptables et nous demandons à chacun de faire preuve de responsabilité. Des libérations de sites indispensables à la continuité des approvisionnements ont déjà été engagées, elles se poursuivront. Aucun syndicat ne peut demander des garanties d'emplois tout en asphyxiant l'économie du pays. Le gouvernement agit pour qu'aucune rupture d'alimentation ne puisse se produire pour les Français. En revanche, il n'existe aucun risque de pénurie, il ne s'agit que d'un problème d'acheminement des carburants vers les stations-services, sur-sollicités par rapport aux rythmes habituels de consommation des automobilistes. Un effort très important est actuellement fourni par les distributeurs pour réalimenter les stations. Il peut y avoir des contestations, elles sont légitimes. Le droit de grève est un droit constitutionnel précieux. Ce qui n'est pas autorisé c'est d'empêcher le travail de ceux qui veulent travailler. Nous maintenons le dialogue pour expliquer et apaiser mais nous n'accepterons pas le chantage au carburant. La loi travail ira jusqu'au bout de son processus parlementaire.

Plusieurs sites pétroliers sont encore bloqués du fait de manifestants s'opposant à la loi travail : sur 8 raffineries, 5 sont en grève et ne fournissent plus de carburants, 2 fonctionnent normalement et une est en entretien programmé de longue date. Sur les 100 plus grands dépôts, 5 restent bloqués.

**« Le blocage des raffineries et des dépôts est inacceptable », nous demandons « à chacun, et en particulier à la CGT de faire preuve de responsabilité » (A.Vidalies, 23/05/16).**

- « Les raffineries, les dépôts sont des **points névralgiques de notre économie**, nous devons permettre leur libre accès **nous ne pouvons tolérer leur blocage** ».

- « **Aucun syndicat ne peut demander d'une part des garanties d'emploi et de rémunérations et asphyxier l'économie d'autre part** ». « Le résultat des mouvements de contestations est malheureusement d'entraver l'accès aux déplacements pour les français, avec des risques également pour notre économie et les services publics ».

**« Le gouvernement agit pour qu'aucune rupture d'alimentation ne puisse se produire pour les Français » (A. Vidalies, 23/05/16). Il n'existe aucun risque de pénurie.**

- Il n'existe « **pas de problème de stock, les stocks français existants permettent de tenir plusieurs mois. C'est l'acheminement vers les stations-services qui est rendu difficile** ». Par ailleurs, « **les réserves faites par les français en anticipation des difficultés ont également contribué à ce que les stocks se tendent**. Dans plusieurs stations, la consommation a été multipliée par 3 ce week-end » (A. Vidalies, 23/05/16).

- **D'ores et déjà** : « 2 dépôts ont été libérés [hier matin] dans les Hauts-de-France et ont repris leurs livraisons dès dimanche. Des dépôts ont été débloqués samedi en Normandie [, en Auvergne] et en Bretagne, ce qui a permis des expéditions très importantes vers les stations-service tout ce week-end ».

- **Nous continuerons** : « **Tout sera fait pour assurer l'approvisionnement normal des stations à partir des dépôts** ».

- « Ainsi, les camions étaient ce week-end [et aujourd'hui] exceptionnellement autorisés à circuler » et un effort très important est actuellement fourni par les distributeurs pour réalimenter les stations.
- « Si les mouvements continuent, [la] libération [des sites] devra alors être assurée par les forces de l'ordre comme cela a déjà pu être le cas » depuis vendredi.

**S'agissant des blocages par les routiers : « il n'y a aucune raison pour que ce mouvement se poursuive » (A.Vidalies, 23/05/16). «Ce mouvement n'a pas lieu d'être» (PM 23/05/2016) :**

- **Les inquiétudes concernent la rémunération des heures supplémentaires. Or, « le régime dérogatoire en vigueur chez les routiers, notamment pour ce qui est de la rémunération de leurs heures supplémentaires, ne sera pas impacté par la loi travail. C'est ce que nous avons toujours dit » (A. Vidalies, 23/05/16).**

- En outre, « **il s'agit d'un mouvement qui est porté par des syndicats minoritaires dans le secteur des routiers.** Le syndicat majoritaire, la CFDT, ne participe pas à ce mouvement et a toujours dit qu'il n'y avait pas de raison de s'inquiéter sur la loi travail et ses possibles conséquences » (A. Vidalies, 23/05/16). Nous appelons donc à la « responsabilité » de chacun afin « de ne pas mettre en difficulté l'économie du pays et de respecter les usagers » (PM, 23/05/16).

- **« Il peut y avoir des contestations, elles sont légitimes. Nous maintenons le dialogue pour expliquer et apaiser mais nous n'accepterons pas le chantage au carburant » (PM, 23/05/16).**

**La loi travail « ira jusqu'au bout de son processus parlementaire » (PM, 23/05/16).**

#### **AUTRICHE – ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

**Le Président de la République félicite chaleureusement M. Van der Bellen pour son élection à la présidence de la République fédérale d'Autriche et se réjouit de coopérer avec lui. Il compte également sur le nouveau chancelier autrichien, M. Christian Kern, pour poursuivre et intensifier sa coopération avec l'Autriche, au niveau bilatéral comme dans le cadre européen, afin que l'Europe soit toujours plus en mesure de relever les défis auxquels elle est confrontée.**

#### **BUDGET RECHERCHE**

**Dans une tribune au Monde, 7 prix Nobel protestent contre l'annulation par décret des crédits de la mission interministérielle « recherche et développement et l'enseignement supérieur ». Depuis 2012, ce gouvernement a réduit le déficit public à un rythme raisonnable. Nous continuons, tout en préservant le budget de l'Education nationale redevenue premier budget de l'Etat devant celui de la dette pour passer en dessous de 3% de déficit en 2017. C'est une question de crédibilité, et un impératif pour les générations futures. En revanche, cette diminution progressive des déficits ne remet pas en cause la sanctuarisation des moyens de la recherche. Il s'agit aujourd'hui de mobiliser les fonds de roulements disponibles des opérateurs et leur trésorerie, sans mettre en cause l'exécution des budgets prévus. Les dépenses de ces organismes et de leurs laboratoires ainsi que les conditions dans lesquelles les chercheurs exercent leur activité seront intégralement préservées. Ainsi aucun programme de recherche ne sera altéré par ces mesures de régulation. Le gouvernement poursuivra son action en faveur de la recherche afin de garantir son maintien au meilleur niveau mondial.**

**Dans une tribune du Monde, 7 prix Nobel protestent contre l'annulation par décret de crédits de la MIRE (mission interministérielle « recherche et l'enseignement supérieur »), dont 134 millions concernent les subventions allouées aux organismes de recherche.**

**Depuis 2012, « nous ne cessons de diminuer un certain nombre de dépenses [...] à un rythme raisonnable [...] alors qu'elles avaient explosé auparavant » (M. Sapin, 23/05/16).**

**Nous continuons « notre politique de diminution progressive de nos déficits » tout en préservant l'Education dans le cadre du [...] plan de 60 000 embauches supplémentaires en 5 ans [et malgré] les efforts supplémentaires » en matière de sécurité.**

- **Nous avons un objectif : « passer en dessous de 3 % de déficit, pour l'ensemble des dépenses publiques ».**

- Cet objectif « sera atteint : c'est absolument indispensable pour notre crédibilité, et c'est indispensable aussi pour protéger les générations qui viennent ». « Derrière un déficit, il y a un emprunt, derrière un emprunt il y a un remboursement d'emprunt, et il y a du paiement des intérêts ».
- Grâce à la politique budgétaire menée depuis 2012, l'Education est redevenue le premier budget de l'Etat, devant celui de la dette. Néanmoins, en aucun cas cette diminution progressive de nos déficits ne remet en cause la sanctuarisation des moyens de la recherche qui prévaut depuis le quinquennat.
- Les annulations prévues dans le cadre du décret d'avance sont des mesures qui n'auront aucun impact sur l'activité des organismes de recherche. Il s'agit de mobiliser leurs fonds de roulement disponibles et leurs trésoreries, sans mettre en cause l'exécution des budgets prévus.
- Les dépenses de ces organismes et de leurs laboratoires ainsi que les conditions dans lesquelles les chercheurs exercent leur activité seront intégralement préservées.
- Ainsi aucun programme de recherche ne sera altéré par ces mesures de régulation.

Le gouvernement poursuivra son action en faveur de la recherche afin de garantir son maintien au meilleur niveau mondial.

### **REMUNERATION DIRIGEANTS D'ENTREPRISES**

Le gouvernement a agi depuis 2012 pour encadrer les rémunérations des dirigeants d'entreprise, particulièrement pour les entreprises publiques. Nous avons également fait le choix de mettre les entreprises face à leurs responsabilités or, la récente proposition de révision du code de conduite Afep-Medef est bien loin de ce que nous étions en droit d'attendre. Il est temps d'examiner la voie législative. Puisque le plafonnement des salaires par la loi est inconstitutionnel, le gouvernement s'engage dans la voie du renforcement du contrôle des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises et travaillera avec les parlementaires pour amender le projet de loi Sapin 2. Concrètement, le conseil d'administration ne pourra plus ne pas tenir compte de la décision de l'assemblée des actionnaires, comme ce fut le cas chez Renault.

Le gouvernement a agi depuis 2012 « pour encadrer les rémunérations des dirigeants d'entreprise :

- D'une part, par le « plafonnement à 450 000€ bruts par an dans les entreprises publiques, renforcement de la fiscalité des stock-options et des retraites-chapeau » (PM, 20/05/16).
- D'autre part « nous avons [...] essayé [de] plafonner par la loi [les salaires mais cela] a été considéré comme inconstitutionnel ». Nous ne mettrons donc « pas en place une disposition qui serait de nouveau inconstitutionnelle » (M. Sapin, 23/05/16).

Nous avons « fait également le choix [...] de mettre les entreprises face à leurs responsabilités, en l'occurrence le patronat. Force est de constater que cela n'a pas été respecté » (PM, 20/05/16). « La proposition de révision du code de conduite [Afep-Medef] se limite à dire [...] que le conseil d'administration doit tenir compte du vote de l'assemblée générale ». « C'est bien loin de ce que nous étions en droit d'attendre de la part des chefs d'entreprise, qui ont une responsabilité. Ils ne sont pas en dehors de la société » (PM, 23/05/16).

Ce combat contre les rémunérations indécentes doit donc se poursuivre et le gouvernement travaillera avec les parlementaires pour amender le projet de loi Sapin 2.

« Très concrètement [...] le pouvoir de l'assemblée générale des actionnaires va être renforcé pour éviter ce qui vient de se passer [chez Renault], c'est-à-dire qu'une assemblée d'actionnaires [qui n'est] pas d'accord avec le niveau de rémunération » du dirigeant de l'entreprise se voit contredite par le conseil d'administration (M. Sapin, 23/05/16).

Le gouvernement n'a « qu'une seule ligne [...] : valoriser le travail, le mérite mais aussi combattre des rémunérations indécentes » (PM, 20/05/16).

### **GROUPEMENTS HOSPITALIERS**

Depuis 2012 ce gouvernement a réduit les déficits tout en préservant notre système de santé. Le budget des hôpitaux n'a eu de cesse d'augmenter (+1,6Md€ en 2016), nous avons mené des

revalorisations importantes pour les fonctionnaires de catégorie C, et nous avons créé 30 000 postes à l'hôpital. L'hôpital doit se transformer pour être encore plus efficace. Nous mettrons en oeuvre près de 150 groupements hospitaliers d'ici quelques semaines afin de mieux organiser la relation entre l'hôpital et la médecine de ville. Cela permettra notamment de mutualiser des fonctions comme les achats ou les systèmes d'information. La création des GHT est tout sauf une réforme bureaucratique : elle vise à garantir à chacun qu'il pourra être pris en charge dans un hôpital de proximité. Il ne s'agit pas de fermer des hôpitaux de proximité mais de prendre en compte les besoins de santé de la population sur tout le territoire. Pour soutenir cette transformation, l'effort de soutien à l'investissement sera poursuivi à hauteur de de 2Mds€ sur les 5 années à venir. C'est le signe d'un engagement très fort pour l'hôpital qui sera conduit dans le respect de la trajectoire de rétablissement des comptes de l'assurance maladie et en veillant à ne pas accroître l'endettement des établissements. Depuis 2012, nous réduisons les déficits tout en préservant notre système de santé notamment le milieu hospitalier:

- Ainsi, « le budget des hôpitaux augmente chaque année. En 2016, il a crû de 1,3 milliard d'euros. « Nous maîtrisons la dépense, mais l'engagement public augmente significativement chaque année contrairement aux idées reçues, et ce pour les soins, les investissements, la revalorisation du personnel hospitalier.

- « Depuis 2012, nous avons mené des revalorisations importantes pour les fonctionnaires de catégorie C, et pour les infirmières, les sages-femmes... Nous avons lancé des mesures pour rendre l'hôpital attractif pour les médecins, avec des primes pour les jeunes et pour la mobilité. Quant au point d'indice global, c'est un effort structurant ».

- Depuis 2012 le gouvernement a « créé 30.000 postes à l'hôpital, dont 23.000 soignants. [...] Si l'on supprime des dizaines de milliers de postes » comme le proposent de nombreux candidats LR à la primaire, alors « on fait prendre un risque majeur à l'hôpital public. Et il y aura des fermetures massives » (M. Touraine, 23/05/16)

L'hôpital doit aujourd'hui se transformer pour une meilleure efficacité. Il était tourné vers lui-même, il doit s'ouvrir sur son territoire, sur la médecine de ville, sur les maisons de retraite, pour mieux suivre les parcours des patients. On hospitalise moins, moins longtemps, et mieux.

C'est pourquoi nous mettrons en oeuvre près de 150 groupements hospitaliers dans le cadre de la loi santé d'ici quelques semaines afin de mieux organiser la relation entre l'hôpital et la médecine de ville, mais aussi entre les hôpitaux d'un même territoire.

- D'ici le 1<sup>er</sup> juillet, la mutualisation dans entre les hôpitaux sera engagée à travers les groupements hospitaliers. Ils devront conclure une convention autour d'un projet médical partagé dans lequel doit être décrite l'organisation de la prise en charge des patients par filière. Ainsi, « chaque groupement s'organise avec un hôpital support, et mutualise des fonctions comme les achats, ou les systèmes d'information ».

- « La création des GHT est tout sauf une réforme bureaucratique ou administrative : elle vise à garantir à chacun qu'il pourra être pris en charge dans un hôpital de proximité ». Il ne s'agit pas de fermer « des hôpitaux de proximité, mais à mieux prendre en compte les besoins de santé de la population sur tout le territoire » (M. Touraine, 23/05/16).

Pour soutenir cette transformation, l'effort de soutien à l'investissement sera poursuivi à hauteur de de 2Mds€ sur les 5 années à venir. C'est le signe d'un engagement très fort pour l'hôpital qui sera conduit dans le respect de la trajectoire de rétablissement des comptes de l'assurance maladie et en veillant à ne pas accroître l'endettement des établissements.

#### **SECURITE – EURO 2016**

Bernard Cazeneuve a convoqué une réunion avec les représentants de la Fédération Française de Football et d'EURO 2016 SAS destinée à faire le point sur les dispositifs de sécurité mis en oeuvre pour le match de finale de la coupe de France du 21/05/2016. En effet, lors de la finale de la coupe de France samedi soir, les dispositifs prévus pour l'EURO 2016 concernant les accès au Stade de France ont été mis en place dans le cadre de sa préparation. Cependant, des dysfonctionnements ont été constatés.

Au terme de cette réunion : Bernard Cazeneuve a donc rappelé chacun à ses obligations, il a décidé de corriger sans tarder les dysfonctionnements constatés afin de garantir la fluidité de l'entrée des supporteurs dans les enceintes sportives, de fiabiliser les contrôles de sécurité par les sociétés de sécurité privées et de sécuriser les sorties de match. Des mesures visant les mêmes objectifs auront vocation à s'appliquer également aux fans zones. L'ensemble de ces mesures, dont les protocoles de mise en oeuvre sont en cours de finalisation, seront précisées le 24 mai.

### **NOUVELLE FRANCE INDUSTRIELLE**

L'industrie française a connu une longue période de crise. Il s'agissait dès 2012 de renforcer notre industrie. Depuis 1 an, la production industrielle repart, les marges des entreprises industrielles sont rétablies et le coût du travail en France a diminué sans perte de revenus pour les salariés. Il s'agit désormais d'amplifier ce mouvement. Nous devons être à la pointe de l'innovation. Le gouvernement a agi sur tous les fronts : en favorisant l'investissement (préservation du crédit impôt recherche, création de la Banque publique d'investissement, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pacte de responsabilité...), en structurant les forces productives avec le lancement de la Nouvelle France industrielle, en anticipant et en formant les salariés aux métiers de demain. L'Etat stratège se devait de fixer des priorités et de dégager des financements. La Nouvelle France Industrielle et l'Alliance pour l'industrie du futur ont été lancées avec cette ambition. Les premiers résultats sont là, ils doivent se poursuivre.

« L'industrie française a connu une longue période de crise ». « Il fallait renforcer notre industrie pour conforter la place de notre pays dans la mondialisation. [...] De grandes décisions » ont donc été prises » (PR, 23/05/16) :

« Depuis un an, la production industrielle française repart. L'investissement industriel progresse vigoureusement.

- « Aujourd'hui, les marges des entreprises industrielles sont rétablies, et le coût du travail en France a diminué, sans perte de revenus pour les salariés ».

- Il s'agit désormais d'amplifier ce mouvement et de construire l'industrie de demain et donc la croissance durable » (PR, 23/05/16).

« La France ne gagnera pas la bataille de la compétitivité sur le terrain de ses concurrents, en se comparant sur les seuls coûts. Son ambition, c'est d'être à la pointe de l'innovation » (PR, 23/05/15). « D'ores et déjà le gouvernement a agi sur tous les fronts » pour accompagner la montée en gamme de nos entreprises (E. Macron, 23/05/16):

- En favorisant l'investissement :

○ « C'est pourquoi le gouvernement a veillé à préserver le crédit impôt recherche et a mis en place un mécanisme exceptionnel de soutien à l'investissement, le suramortissement » (PR, 23/05/16).

○ « Ce fut [également] la création de la Banque publique d'investissement, le premier de mes engagements. Puis le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et en janvier 2014, le Pacte de responsabilité » (PR, 23/05/16).

○ « Ce dispositif s'ajoute aux 2 milliards d'euros de prêts de la Bpifrance aux industries du futur ». (PR, 23/05/16).

- En structurant les forces productives: « la Nouvelle France Industrielle offre une bannière unique derrière laquelle constituer des éco-systèmes locaux qui associent les entreprises, et en particulier les PME, les laboratoires et les collectivités ». Il faut continuer « en s'appuyant d'avantage sur les pôles de compétitivité » (E. Macron, 23/05/16).

- En anticipant : c'est-à-dire « former les salariés d'aujourd'hui pour que leurs compétences leur permettent demain de se saisir des nouvelles technologies de fabrication » (E. Macron, 23/05/16).

« Ce qui est exigé de l'État, c'est qu'il affiche des priorités, et qu'il dégage des financements en laissant les entreprises travailler pour définir leur stratégie ». « La Nouvelle France Industrielle [et l'Alliance pour l'industrie du futur ont] été lancée [...] avec cette ambition » (PR, 23/05/16).

- « **Les premiers résultats sont là.** Des réalisations concrètes et prometteuses ont vu le jour – des 40 000 kilomètres parcourus par les véhicules autonomes sur nos routes à la mise en marche des nouveaux supercalculateurs Sequana, en passant par la commercialisation des premiers satellites électriques. De nombreux projets ont ainsi été lancés » (E. Macron, 23/05/16).

- « **Poursuivre et accélérer : voilà l'esprit qui doit nous animer pour la suite** ». Cette alliance « que nous avons scellée est capitale. Sans les compétences des salariés, sans l'inventivité des industriels, sans l'engagement de tous nos élus, sans l'accompagnement des pouvoirs publics, nos ambitions resteront lettre morte » (E. Macron, 23/05/16).

Source Porte-parolat du Gouvernement – 23 mai 2016